COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

Réunion du 16 décembre 2024

<u>Présents</u>: M. Thierry BOKOBZA (Président), MM, Jean-Eric INACIO, Laurent PATRIGEON, Mmes Monique ELISABETH, Laetitia GRIVOT.

<u>Absents excusés</u>: MM., Adrien BARROIS, Jean-Luc BOIVIN, Thierry COLOMBO, Tony GABIER, Michel LOUVEL, Luis PEDRO GOMES, Stéphane PILLEMONT, Mme Yvane JONAIS.

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

CATEGORIE U6-U7 PLATEAUX U6

La Commission organisera 3 plateaux spécifiques U6 en 2025. En parallèle des plateaux U6/U7 prévus aux mêmes dates. Pour consulter la liste des clubs inscrits: cliquez ici.

PLATEAUX U7

Pour consulter la liste des inscrits de la phase 3, dont les engagements sont clos : cliquez ici.

CATEGORIE U8-U9 PLATEAUX U9

Pour consulter la liste des inscrits de la phase 3, dont les engagements sont clos : cliquez ici.

PLATEAU FUTSAL NOEL

MESNIL ST DENIS AS

La Commission a pris connaissance de l'annulation du plateau prévu le 15/12. Elle regrette cependant que la situation n'ait pas pu être anticipée, ce qui aurait évité l'annulation tardive auprès des clubs visiteurs. A l'avenir merci de vous assurer en amont de la disponibilité de vos infrastructures.

CATEGORIE U10-U11 CRITERIUM ESPOIRS

HOUDANAISE REGION FC - U10

Le club nous fait état de la situation de son encadrement. Il s'avère que l'encadrant présent les 30/11 & 07/12 venait de passer sa formation puis sa certification (qu'il a obtenu) du CFI U10-U13. Il regrette de ne pas nous en avoir informé plus tôt.

La Commission confirme en effet qu'il aurait été bon de l'informer de cette situation, c'est pourquoi elle maintient l'amende pour non production d'un rapport demandé. Concernant l'encadrant et sa situation, celui-ci étant certifié, la Commission annule les 2 dernières infractions et maintient l'équipe sur le dispositif.

CHALLENGE JOUR DE COUPE U10-U11

ACHERES FC

Le club nous rappelle ne pouvoir participer à des rencontres le 14/12 prochain, jour de report des plateaux du 23/11.

La Commission:

✓ Concernant le Challenge Régional U11 n°10 à ACHERES FC : Plateau à jouer le 21/12

✓ Concernant le Challenge Départemental U10 n°3 à RAMBOUILLET FC : Plateau à jouer le 21/12

CATEGORIE U12-U13

CRITERIUM DEPARTEMENTAL

Par année U12 poule C du 30/11/24

29931538 : ECQUEVILLY EFC 21 / BONNIERES FRE FC 22
Courrier du club d'ECQUEVILLY concernant des désagréments dans

les vestiaires de la part du club de BONNIERES FRENEUSE FC.
La Commission regrette l'absence de rapport de BONNIERES
FRENEUSE et invite le président de BONNIERES FRENEUSE FC à
prendre contact avec celui d'ECQUEVILLY concernant les

CRITERIUMS ESPOIRS

BONNIERES FRENEUSE FC

Courrier du club expliquant la situation de son éducateur U13 Espoirs en dérogation.

La Commission a pris connaissance des résultats de la certification et valide l'encadrant.

FESTIVAL FOOT

Pour consulter les résultats de la journée du 14/12, cliquez ici.

ACHERES FC

dégradations.

Le club nous rappelle ne pouvoir participer à des rencontres le 14/12 prochain, jour de report des plateaux du 23/11.

La Commission, concernant les plateaux suivants, décide de jouer le 21/12 :

✓ n°17 au CHESNAY 78 FC

✓ N°25 à MONTFORT USY : début : 14h00 ✓ n°60 à MAURECOURT FC : début : 14h00

P37 du 14/12/24 : CROISSY US :

Non réalisation de toutes les rencontres, ni de l'épreuve technique en raison du retard de l'équipe de ROSNY CSM.

La Commission compte tenu des irrégularités constatées décide plateau à rejouer impérativement ce samedi 21/12.

FEUILLES PLATEAUX MANQUANTES

U7

Amende après rappel au club d'accueil : 20€
Annexe 2 RS DYF
Plateaux du 30/11/24

5: MANTES USC

14: VILLENNES ORGEVAL FC

U9

Amende après rappel au club d'accueil : 20€ Annexe 2 RS DYF Plateaux du 30/11/24

924120708 HOUILLES SO (ETANG ST NOM/ ST CYR / MARLY 2) 924120706 COIGNIERES (ST ARNOULT/ YVELINES/ VERS. JU) 924120715 ECQUEVILLY (GUERVILLE ARNOUVILLE/ BEYNES) 924120719 JOUY EN JOSAS (MAGNY/ VERSAILLES) 924120723 NEAUPHLE PONCHARTRAIN(LE PERRAY/MAUREPAS) 924120726 VELIZY (MONTIGNY/ BOIS D'ARCY)

U8-U9 ESPOIRS

Rappel avant amende Rencontres du 07/12//24

Fiche récapitulative

2201 : CARRIERES S/S US (CLAYES SOUS BOIS USM, VELIZY ASC)

2203 : MUREAUX O.F.C (BAILLY NOISY SFC, VERSAILLES 78 FC) 2002 : LIMAY ALJ (MESNIL ST DENIS AS, NEAUPHLE PONT RC78) 2004 : TRAPPES E.S (VILLENNES ORGEVAL FC.HOUILLES AC)

Fiche équipe

CARRIERES S/S US

MUREAUX O.F.C. LES
VELIZY ASC
VERNEUIL ENTENTE
CONFLANS FC
LIMAY ALJ
PLAISIROIS FO
SARTROUVILLE ES
TRAPPES E.S
VILLENNES ORGEVAL F.C

FEUILLES MATCHES MANQUANTES

U10-U11 DPTAL

Amende après rappels au club d'accueil : 51,50€

(Annexe 2 RS DYF)

Rencontres du 30/11/24

29930664 MONTESSON U.S. 3 - CARRIERES GRESILLONS 4 29930666 SARTROUVILLE ES 3 - ANDRESY F.C. 2 29926134 ANDRESY F.C. 21 - TRIEL AC 21 29927478 MONTIGNY LE BX AS 2 - E. S. GUYANCOURT F. 2

YVELINES FOOTBALL N° 1827 Mardi 17 décembre 2024

Rappel avant amende Rencontres du 07/12/24

29925963 ISSOU AS 1 - ECQUEVILLY E.F.C. 1
29926004 ISSOU AS 21 - ECQUEVILLY E.F.C. 21
29926732 AUBERGENVILLE F.C 2 - MANTOIS 78 FC 4
29927452 RAMBOUILLET YVELINES 2 - MESNIL ST DENIS ASL 3
29940836 BREVAL LONGNES F.C. 2 - LAINVILLOIS F.C. 2
29930462 ESSARTS LE ROI AGS 2 - COIGNIERES F.C. 2
29930547 GARGENVILLE STADE 3 - CRAVENT F.C. 1
29930638 SARTROUVILLE ES 3 - MONTESSON U.S. 3
29936304 ST ARNOULT U.S. 2 - E. S. GUYANCOURT F. 3
29926600 ST ARNOULT U.S. 21 - VIROFLAY U.S.M. 21
29926427 ST ARNOULT U.S. 1 - VIROFLAY U.S.M. 1

U12-U13 DPTAL

Amende après rappels au club d'accueil : 51,50€

(Annexe 2 RS DYF)

Rencontres du 30/11/24

U12

29931539 – LIMAY ALJ 22 / MUREAUX OFC 22 29931833 – PLAISIROIS FO 23 / CROISSY US 22

<u>U13</u>

29931206 – CROISSY US 1 / CONFLANS FC 1 29931762 – PLAISIROIS FO 2 / CROISSY US 2 29932391 – ANDRESY FC 2 / HOUILLES SO 1

Rappel avant amende Rencontres du 07/12/24

U12

29931239 – CONFLANS FC / AS JEUNESSE D'ACHERES 29931241 – HOUILLES AC / ISSOUS AS 29931238 – MAISONS-LAFFITTE FC / ACHERES FC

<u>U13</u>

29931188 – CONFLANS FC / AS JEUNESSE D'ACHERES 29932373 – HOUILLES SO / CARRIERES SUR SEINE US 29932375 – LE PECQ US / CHATOU AS

FESTIVAL FOOT U13

Rappel avant amende au club d'accueil

La Commission demande à tous les clubs présents sur ce plateau de nous fournir les résultats de celui-ci, sans quoi aucun score ne pourra être pris en compte

Rencontres du 30/11/24

07: VERNEUIL ENTENTE (ELANCOURT, PLAISIR, POISSY)

14: MUREAUX OFC (FOURQUEUX, CLAYES, BOUAFLE)

15 : BOUAFLE FLINS ES (MUREAUX, TRIEL)

18 : SARTROUVILLE ES (PLAISIR, VERSAILLES FC, FONTENAY P)

19: RAMBOUILLET FC (MONTESSON, VERNEUIL, BAILLY)

20 : CHANTELOUP US (MAISONS L, BAILLY, LIMAY)

29: GUERVILLE ARN AS (CHATOU, HOUILLES AC, MAUREPAS)

31: CHATOU AS (ELANCOURT, CLAYES, MUREAUX)

34: TRAPPES ES (BOIS D'ARCY, MANTOIS, MAULOISE)

40 : SARTROUVILLE (GARGENVILLE, MESNIL ST D, MAISONS L)

44: ISSOU AS (VERSAILLES FC, SARTROUVILLE, BUCHELOISE)

46: FONTENAY FLEURY FC (CHATOU, CROISSY)

48 : ANDRESY FC (VILLENNES, GUYANCOURT, NEAUPHLE)

59: MESNIL ROI AS (PORCHEVILLE, CHAMBOURCY, VAUXOISE)

65 : PORT MARLY CS (BUCHELOISE, CARRIERES GRE)

69: BOUGIVAL FOOT (ACHERES JA, BEYNES)

FEUILLES DE JONGLERIE MANQUANTES

CRITERIUM ESPOIRS U10/U11

Amende après rappels au club d'accueil : 20€

Pénalité sportive sur l'épreuve technique selon les modalités du règlement

Rencontres du 30/11/24

<u>U10</u>

POULE A

CONFLANS FC 21/ NEAUPHLE PONT 21

Rappel avant amende

& Pénalité sportive sur l'épreuve technique selon les modalités du règlement

Rencontres du 07/12//24

U10 POULE C

LIMAY ALJ 21/ FCFF 21

U11 POULE D

PLAISIROIS FO 1 / HOUILLES 1 CONFLANS FC 1 / FCFF FC 1

U11 POULE E

LIMAY ALJ 1/AUBERGENVILLE FC 1

CRITERIUM ESPOIRS U12/U13

Amende après rappels au club d'accueil : 20€

Pénalité sportive sur l'épreuve technique selon les modalités du règlement

Rencontres du 30/11/24

<u>U12</u>

POULE A

LIMAY ALJ 21 / VELIZY ASC 21

POULE F

GUYANCOURT ES 22 / MAUREPAS 21

<u>U13</u>

POULE B

LIMAY ALJ MUREAUX OFC MONTESSON US SARTROUVILLE ES

POUL F D

ES GUYANCOURT F PLAISIR FO

Rappel avant amende

& Pénalité sportive sur l'épreuve technique selon les modalités du règlement

Rencontres du 07/12//24

U12

POULE C

MAGNY 78 FC / PECQ US

POULE D

HOUILLES AC / FONTENAY FLEURY FC

POULE F

FEUCHEROLLES USA / GUYANCOURT ES MONTESSON US / BAILLY NOISY SFC

<u>U13</u>

POULE A

FOURQUEUX AS MONTIGNY LE BX AS MANTOIS 78 FC POISSY FC

POULE B

MONTESSON US LIMAY ALJ

POULE C

VOROFLAY USM BOUGIVAL FOOT CHATOU AS MONTFORD USY

POULE D

AUBERGENVILLE FC ELANCOURT OSC

INFRACTION ENCADREMENT

CRITERIUM ESPOIRS U10/U11 Rencontres du 07/12/24

1111

SARTROUVILLE ES : Erreur administrative. Infraction annulée.

CRITERIUM ESPOIRS U12/U13

Rencontres du 07/12/24

*J*12

SARTROUVILLE ES : Erreur administrative. Infraction annulée.

<u>U13</u>

EPONE USBS

La Commission prend note des explications fournies par le club. Elle excuse l'absence du 16/11.

ANOMALIE FEUILLES PLATEAUX

FESTIVAL FOOT U13

Rencontres du 14/12/24

11 : EPONE USBS

La Commission sanctionne le club d'une amende de 14€ pour utilisation irrégulière de la feuille de plateau.

47: FOURQUEUX AS

La Commission sanctionne le club d'une amende de 14€ pour utilisation irrégulière de la feuille de plateau.

51: AUBERGENVILLE FC

La Commission sanctionne le club d'une amende de 14€ pour utilisation irrégulière de la feuille de plateau.

09: HOUILLES AC (CONFLANS RACING & HOUDANAISE)
La Commission constate l'absence des résultats de l'épreuve technique, par conséquent, elle sanctionne ces 3 équipes d'une pénalité de 2 pts en application du règlement.

Motif : Non réalisation ou réalisation non conforme de l'épreuve de jonglerie

Nota : Seule la fiche jonglerie de TRAPPES ES était dûment remplie.

CRITERIUM ESPOIRS U10/U11

RAMBOUILLET FC 21/EPONE USBS 21 du 16/11

La commission décide de donner une pénalité de - 1 point aux deux équipes.

Motif: Manque totaux des résultats de la jonglerie.

FOURQUEUX AS 21 / EPONE USBS 21 du 30/11

La commission décide de donner une pénalité de - 1 point aux deux équipes.

Motif: Manque totaux des résultats de la jonglerie.

YVELINES FOOTBALL N° 1827 Mardi 17 décembre 2024